Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 DAC 11 Subventions sollicitées auprès de l'État et de la Région Ile-de-France pour la réalisation d'un équipement culturel à destination des circassiens et artistes de l'espace public, sis rue Watt (13e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2331-2, L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 23 janvier 2018, par lequel Mme la Maire de Paris demande l'autorisation de solliciter auprès de l'Etat - Ministère de la Culture et de la communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles - ainsi qu'auprès de la Région Ile-de-France, l'octroi d'une subvention d'investissement pour la réalisation d'un équipement culturel à destination des circassiens et artistes de l'espace public, rue Watt (13e) ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à solliciter auprès de l'Etat - Ministère de la Culture et de la communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles - l'octroi d'une subvention d'investissement pour la réalisation d'un équipement culturel à destination des circassiens et artistes de l'espace public, rue Watt (13e).

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à solliciter auprès de la Région Ile-de-France l'octroi d'une subvention d'investissement pour la réalisation d'un équipement culturel à destination des circassiens et artistes de l'espace public, rue Watt (13e).

La Maire de Paris,

Anne Hidalgo

Anne HIDALGO